

Albi, le 19 mars 2019.

N.Réf. : SD81/2019

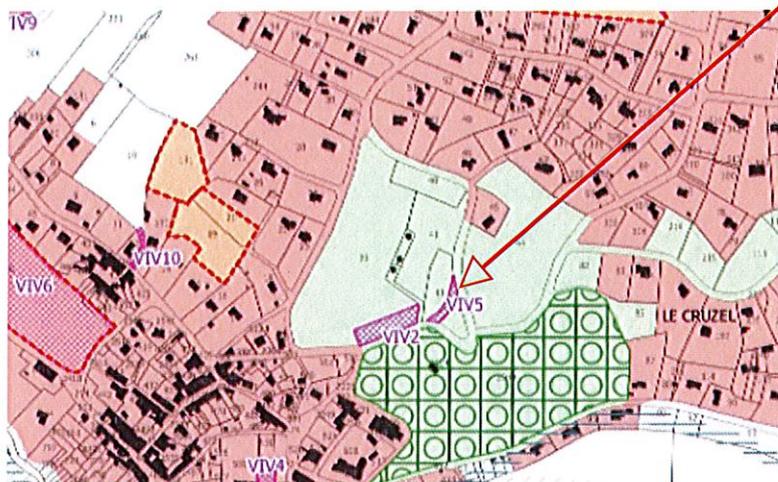
**Objet : projet PLUi CCSA / station flore protégée**

Affaire suivie par : Fx de RESSEGUIER

**DREAL OCCITANIE**  
**Direction de l'écologie**  
**Bureau espèces protégées**  
**1 rue de la cité administrative**  
**31 074 TOULOUSE cedex 9**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes Sor Agout, nous portons à votre connaissance la présence d'une station floristique protégée de *Tulipa sylvestris* sur la commune de Viviers-les-Montagnes (81).

En avril 2018, 120 pieds fleuris de Tulipe des bois (*Tulipa sylvestris*) ont été recensés sur la parcelle N°43 au niveau du virage avant l'entrée de Viviers-les-Montagnes sur la route de Saïx. Sur cette parcelle est prévue l'aménagement du virage VIV5, ce qui engendrerait la destruction de cette station floristique.



Détail de la zone sur le projet de PLUi

*Tulipa sylvestris*

Numéro ER	Description	Bénéficiaire	Nom ER
1	Liaison autoroutière Toulouse-Castres	Etat	VIV1
2	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune de Viviers-les-Montagnes	VIV2
3	Création d'un cimetière	Commune de Viviers-les-Montagnes	VIV3
4	Extension du cimetière	Commune de Viviers-les-Montagnes	VIV4
5	Aménagement du virage	Commune de Viviers-les-Montagnes	VIV5
6	Renforcement des équipements publics du village	Commune de Viviers-les-Montagnes	VIV6
7	Aménagement chemin piéton reliant che communal 10 au che de Peyre Ficade	Commune de Viviers-les-Montagnes	VIV7
8	Aménagement chemin piéton reliant che de la Calau à Peyre Ficade	Commune de Viviers-les-Montagnes	VIV8
9	Elargissement de voirie	Commune de Viviers-les-Montagnes	VIV9
10	Création d'une voie de desserte	Commune de Viviers-les-Montagnes	VIV10
11	Réalisation d'un giratoire sur la RD 621	Commune de Viviers-les-Montagnes	VIV11

légende associée

Source: <https://www.communautesoragout.fr/data/Viviers-1%C3%A8s-Montagnes.pdf>

Ces tulipes sont intégralement protégées par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature ainsi que par l'arrêté ministériel du 20/01/1982 annexe I fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national .

Les travaux projetés sur cette zone auraient un impact néfaste voire une destruction totale pour cette station floristique.

**Le chef du service départemental**

*Pascal POUZENC*

*Copie : conservatoire botanique National vallon de Salut BP 70315  
65203 Bagnères-de-Bigorre cedex*

**Service Départemental du Tarn**  
Cité administrative – 20, Av maréchal Joffre 81000 ALBI  
Tél. : 05 81 27 54 23  
e-mail : [sd81@oncfs.gouv.fr](mailto:sd81@oncfs.gouv.fr)